

Territoire du
RUANDA-URUNDI
Gebied

Nº _____

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Usumbura

, le 10 Février 1953

den

878 /

Réponse au n° _____

Antwoord op nr

du _____ 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Just. 4 a
Transmis copie pour information à Monsieur
le Résident (2)

Per le 2. 2. 1953
Le Résident

Monsieur le Gardien de Prison (TOUS)

à

RUHENGEM I

Ruhengeri



10036

Monsieur le Gardien de Prison,

J'ai pu constater, à l'examen des rations fournies aux détenus, que dans plusieurs prisons, ces rations dépassaient de beaucoup les normes admises même pour des travailleurs de type fort. Cette circonstance rend les rations plus coûteuses et alourdit la charge du budget.

Je vous serais obligé de vouloir bien contrôler la valeur nutritive des rations fournies aux détenus par comparaison avec les tableaux qui figurent au B.O.R.U. 1950 p.749-750, et éventuellement de ramener les rations actuelles à cette mesure.

Pour Le Vice-Gouverneur Général ff.,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Secrétaire Provincial ff.,
R. SCHMIDT,

R. Schmidt